

CONVENTION
Bilan de compétences

alfa conseil créativité

733, CHEMIN AURELIEN LE PANAMA B – 83700 SAINT-RAPHAEL

N° SIRET : 422 764 787 00053

N° déclaration d'activité formation : 93 83 05179 83

Code APE : 7022Z

Organisme certifié QUALIOPi

LE BILAN de COMPETENCES

But de la démarche :

Le bilan de compétences est une démarche qui permet à un bénéficiaire de confirmer les pistes d'évolution professionnelle au sein de son entreprise ou dans un autre contexte.

Dans ce cadre, le bénéficiaire du bilan devient acteur de son avenir professionnel en s'appropriant le projet qu'il va conduire, la stratégie à mettre en place et les étapes de réalisation du projet pour atteindre ses objectifs.

Notre déontologie :

Chaque bénéficiaire est spécifique, donc chaque démarche bilan aussi.

Notre intervention est individualisée, proche des attentes et besoins du bénéficiaire, dans le cadre posé et explicite du bilan de compétences.

La richesse du bilan résulte du volontariat et de l'investissement important du bénéficiaire qui lui permet de prendre possession différemment de ses expériences, ses acquis et de donner sens et vie à ses projets.

Ceci est rendu possible par le déroulement du bilan dans un espace neutre, un temps organisé et une approche théorique et méthodologique issues de « l'Activation du Développement Vocationnel », où la personne est considérée dans sa totalité, comme ayant des capacités d'autonomie dans ses choix et décisions et de ressources personnelles pour aller vers le changement.

Les conseillers d'Alfa conseil créativité s'engage à respecter les règles suivantes :

Volontariat du bénéficiaire Principe de transparence : présentation des conditions de réalisation, du déroulement du bilan, la méthodologie, les outils et les tests utilisés.

Signature d'un contrat d'engagement réciproque (avec l'entreprise s'il y a besoin) et établissement d'un calendrier des rencontres

Principe de confidentialité : les conseillers bilan sont soumis au secret professionnel

Propriété des résultats du bilan : le bénéficiaire est propriétaire des résultats de son bilan.

La transmission d'un document de synthèse à un tiers ne se fait qu'avec son autorisation

Absence de jugements de valeurs : le document de synthèse reste centré sur les faits, les constats du bénéficiaire, les comportements observables. Il est principalement écrit par le bénéficiaire ou co-écrit avec le conseiller bilan

Nous travaillons dans le respect de l'individu en prenant en compte la personnalité, la logique de travail et le niveau de maturation du projet de chaque bénéficiaire.

La posture du conseiller bilan se base sur l'écoute, la bienveillance, l'accueil, la position basse et la médiation.

Le bilan de compétences et la synthèse des résultats sont réalisés dans une démarche de respect du consentement du bénéficiaire pour la réalisation de son bilan de compétence, de la confidentialité des échanges et des résultats et de la neutralité du conseiller bilan.

Durée :

La durée d'un bilan est de 24h qui se répartissent entre :

- 8 h en présentiel ou en distanciel de face à face avec le consultant référent
- Le reste du temps est un travail personnel : tests, diagnostic, recherche d'information, enquêtes.

Lieu :

Le bilan peut se dérouler : En distanciel en Visio

Tarif :

Le bilan de compétences est de **500 € net de taxes**.

Les objectifs spécifiques

A préciser avec le bénéficiaire

Modalités d'exécution :

Le bénéficiaire Bilan a **un conseiller bilan référent comme interlocuteur principal tout au long de la démarche**, même si d'autres consultants de l'équipe Alfa peuvent être sollicités.

Les entretiens de 1h sont espacés dans le temps afin de respecter le temps de maturation nécessaire à toute élaboration de projet (environ 1 entretien tous les 15 jours).

Le bilan se déroulera entre 3 et 6 mois selon les disponibilités du bénéficiaire.

Un travail personnel en intersession est demandé au bénéficiaire afin d'entretenir une dynamique de réflexion. Il concerne des réflexions personnelles sur les différents éléments investigués dans le bilan tels que :

- les acquis d'expérience,
- les caractéristiques personnelles,
- les capacités de développement,
- les valeurs,
- les motivations,
- les contraintes et intérêts (travail sur des outils d'auto-évaluation),
- les démarches de recherche d'informations (documentaires ou enquêtes de terrain) ou de mise en relation avec des professionnels.

Déroulement :

➔ PHASE 1 : Phase préliminaire

Cette phase comporte l'élaboration du contrat bilan, l'analyse de la demande initiale et l'organisation de la démarche.

- Présenter la structure, de la démarche bilan et du consultant
- Analyser la situation du bénéficiaire : besoins, objectifs
- Analyser la demande de la structure référente (employeur) le cas échéant
- Ajuster la prestation à la problématique de chaque candidat et définition un plan d'action (méthodologie, outils et planning)
- Contractualiser l'accompagnement marquant l'engagement réciproque du candidat et du consultant, avec accord sur les objectifs à atteindre : signature du contrat (bénéficiaire, centre de bilan) ou signature d'une convention tripartite (bénéficiaire, employeur, centre de bilan) le cas échéant.

➔ PHASE 2 : L'investigation

Cette phase, comporte l'exploration du passé et des acquis professionnels, la mise en évidence des

- Reconstituer le parcours de vie personnel et professionnel :
 - Identifier le fil conducteur du parcours du bénéficiaire (photo langage, ligne de vie professionnelle et sociale, l'autoportrait, les aires de vie, l'histoire de vie, l'autobiographie...)
- Identifier le parcours professionnel et repérer les acquis :
 - Identifier les connaissances et formations, expériences et savoir-faire (à l'aide de grille d'auto-évaluation et une méthodologie de repérage des compétences et habiletés professionnelles)
 - Définir les critères de réalisation professionnelle (pyramide de Maslow pour les sources de motivations)
 - Analyser les changements intervenus au cours du parcours professionnel (outils PNL, AT, roue d'Hudson)
 - Clarifier et formaliser les compétences professionnelles acquises (fichiers métiers, ROME, APEC, ONISEP, CIDJ, CNFPT...).
- Evaluer le potentiel et la personnalité :
 - Prendre conscience par des tests ou autodiagnostic (MBTI, RIASEC, test de Holland, ..) des atouts et points à améliorer, en termes de profil professionnel et de caractéristiques personnelles
 - Repérer les valeurs et racines professionnelles
 - Identifier les capacités d'apprentissage de nouvelles aptitudes et les capacités de transfert des compétences dans un autre contexte professionnel (stratégies mentales et personnelles, ressources personnelles)
- Poser des hypothèses de positionnement professionnel nouveau
 - Analyser les démarches et les informations recueillies par le bénéficiaire afin de les mettre en lien avec le profil repéré et décider ainsi d'un projet professionnel
 - Rencontrer les professionnels référents et les possibilités de formation : mener une « enquête » professionnelle en externe ou en interne à l'entreprise selon les éléments repérés
 - Elaborer des scénarios visant à vérifier les risques, les contraintes, les atouts et la faisabilité des possibilités d'évolution
 - Rechercher toutes les informations utiles (documentation, presse, Internet, rencontres d'autres professionnels extérieurs...) permettant de croiser les informations pour avoir une vision globale du projet qui se dessine
 - Valider les hypothèses d'évolution et les transformer en projet professionnel

*Nous mettons à la disposition du bénéficiaire les documents nécessaires à la prise d'information **ainsi que les contacts avec des professionnels** : vérification de la faisabilité du projet.*

- Formaliser un projet professionnel nouveau
 - Etablir le plan d'actions permettant au bénéficiaire bilan d'atteindre son objectif professionnel (organisation et suivi dans le temps)
 - Identifier les personnes ressource pour mener à bien son projet

➔ **PHASE 3 : La conclusion**

Cette phase permet de faire converger tous les éléments du bilan vers un projet professionnel et d'être en situation de prise de décisions et de recherche de moyens pour mettre en œuvre son projet.

- Elaborer et finaliser la synthèse du bilan du projet professionnel en accord avec le bénéficiaire

LE CONTRAT DU BILAN DE COMPETENCES

L'objectif spécifique de ce bilan

A préciser avec le bénéficiaire

Les deux parties s'engagent ensemble pour mener à bien la démarche de bilan de compétences

Entre xxxxxxxx

Et le Cabinet ALFA CONSEIL CREATIVITE Annie DE OLIVEIRA N° de téléphone 06 80 72 54 25

Moi xxxxxxxx

Je m'engage à :

- ☒ Me consacrer activement à cette démarche
- ☒ Tenir au courant mon référent de toutes mes actions
- ☒ Répondre aux demandes et propositions de mon référent.

Moi Annie DE OLIVEIRA

Je m'engage à :

- ☒ Vous accompagner dans vos démarches
- ☒ Proposer toutes les actions favorisant votre bilan
- ☒ Assurer un contact et un suivi régulier

Le xx/xx/20XX

Signature du bénéficiaire de bilan

Lu et approuvé

Signature du conseiller

Annie Oliveira

Alfa Conseil Créativité
733, Chemin Aurelien Le Panama B23
83700 Saint Raphaël
Tél: + 33 (0) 6 80 72 54 25
N° SIRET: 422 764 787 00053
Code APE: 7022Z NDA: 93 83 05179 83
alfa.conseil@gmail.com



ANNE DE OLIVEIRA



- **Accompagnement à l'évolution professionnelle des cadres et dirigeants**
 - Accompagnement opérationnel coaching des cadres et des dirigeants
 - Coaching individuel ou d'équipe
 - Bilan professionnel, de carrière, de compétences
- **Formation action pour accompagner le développement de l'organisation et des équipes**
 - Formuler et Conduire un projet de service
 - Techniques de management, le rôle du cadre de proximité, conduire un service
 - Conduire un entretien, se fixer des objectifs
 - Améliorer la communication au sein d'une équipe ou inter service
 - Gérer les conflits interpersonnels
- **Conseil en organisation et gestion des ressources humaines**
 - Élaboration de fiches de poste
 - Construction de grille d'entretien d'évaluation
 - Évaluation du personnel à la mobilité
 - Assistance au recrutement
 - Élaboration d'un plan de formation, Formation de formateurs
 - Démarche de GPEC
- **Conseil en stratégie et développement de projet**
 - Stratégie de développement : organiser qui fait quoi, communiquer en interne
 - Accompagnement à l'élaboration d'un projet de service
- **Groupes de créativité pour faciliter l'innovation dans les organisations**
 - Concevoir et animer des groupes de créativité en lien avec la demande de l'organisation : innovation, transversalité, communication inter-service, nouvelles prestations, nouveaux produits,
- **Formation à l'Analyse Transactionnelle**
 - Introduction à l'Analyse Transactionnelle cours 101 (2 jours)
 - Formation approfondie (14 jours sur 1 an)
 - Didactiques et supervision (10 jours / an)

Tél. : 06 80 72 54 25
✉ alfa.conseil@gmail.com

Domaines d'intervention privilégiés

Management et cohésion d'équipe
Méthodologie et conduite de projet
Communication et relations humaines
Gestion du temps et du stress
Prévention et gestion des conflits
Organisation de l'accueil du public
Conduite du changement
Développer la créativité pour la résolution de problèmes et l'innovation

Parcours :

Après une expérience de 15 ans d'encadrement d'équipe comme Directrice de la Communication dans le secteur public et Chef de Service Client à la Délégation Régionale Sud-Est chez Total, Annie DE OLIVEIRA a créé son Cabinet en 2000, orienté vers la formation, l'accompagnement au changement des individus, la cohésion d'équipe et le coaching de cadres.

Formation :

DESS de Management d'Entreprise à l'IAE d'Aix en Provence
Formation au coaching (ATORG Paris)
Formée à la créativité et l'innovation participative- Les 7 sens
Enseignante et Superviseur en Analyse transactionnelle dans le champ Organisation en contrat avec l'EATA,

Responsabilités :

Gérante du Cabinet Alfa Conseil Formation depuis 1999

alfa conseil créativité

40, Impasse de la Pastourelle 83600 FREJUS
06 80 72 54 25 alfa.conseil@gmail.com